



Centre Ahmadou Malick Gaye- Ex Centre de Bopp- Tel 778117563- 33825 1381

---

## **DECLARATION SUITE A L'ARRESTATION DE CINQ (5) MEMBRES DU COLLECTIF POUR LA DEFENSE DES TERRES DE DIKOUL DIAWRIGNE- KEBEMER.**

Depuis le 23 juin 2016, le feu couve dans la Commune de Diokoul Diawrigne située dans l'Arrondissement de Ndande (Département de Kébémér).

A la Suite de l'attribution de 1000 hectares de terres sous une délibération (N° 16 COM /DD du 23 juin 2016) au compte d'une entreprise indienne dénommée **SENEGINDIA** par le Conseil municipal de Diokoul Diawrigne sans aucune concertation avec les personnes impactées, un litige foncier venait de naître. Ce litige foncier oppose ces autorités locales et le Collectif des producteurs de Diokoul regroupant les villages de Gad Kébé, Mérina Ndiegue et Badar Guèye 2.

Depuis lors, les populations se sont mobilisées en alertant les autorités locales et nationales (Président de la République, Gouverneur, Préfet, Sous-préfet, Gendarmerie) sur cette forfaiture du Maire et de ses complices. Ainsi, plusieurs actions ont été menées pour sensibiliser et prendre à témoin l'opinion publique nationale et internationale à travers des réunions, sit-in, point de presse, lettre ouverte adressée au Président de la République, émissions de radio et TV...

Face à la volonté de ces autorités locales à poursuivre leur démarche au détriment des intérêts des populations et pour éviter toute escalade de la violence, la Collectif s'est attaché les services d'un cabinet d'avocat.

La Cour suprême saisie par l'avocat du Collectif aux fins d'annulation de la procédure vient **d'ordonner ce jeudi 22 Décembre 2016 le sursis à exécution de ce projet.**

Malheureusement, hasard du calendrier ou coïncidence, au même moment où la Cour Suprême a interdit la poursuite des travaux, la gendarmerie de Kébémér a procédé à l'arrestation de cinq (5) membres dudit collectif dont le Coordonnateur avec pour motif « d'avoir détruit des biens appartenant à autrui ». Dix (10) autres paysans ont aussi été convoqués par la gendarmerie dans le cadre de cette même affaire.

**Le Forum Social sénégalais et la Convergence Globale des Luttes pour la Terre et L'Eau, en rapport avec tout le mouvement social sénégalais et africain** qui suivent ce dossier depuis le début, expriment leur préoccupation face à l'acharnement des promoteurs et de la Mairie qui veulent vaille que vaille exproprier les paysans et les populations de la zone, sous le prétexte d'investissements. Il faut rappeler que c'est la même entreprise SENEGINDIA qui a occupé les terres de Mbaan sous la même formule, en déplaçant de force des paysans et des éleveurs.

Ainsi, nous mouvements sociaux, luttant contre toutes formes d'accaparement des Terres en Afrique et dans le monde, exigeons:

- *La libération, immédiate et sans condition des paysans arrêtés par la Gendarmerie*
- *L'arrêt et la suspension de ce projet, conformément à la décision de la Cour Suprême, en date du 22 décembre 2016; afin de privilégier le dialogue et éviter toute escalade de la violence*
- *Le respect par toutes les parties de la décision de la Cour suprême qui ordonne le sursis à exécution dudit projet.*
- *L'arrêt du bradage des terres dans la zone comme partout au Sénégal, à des entreprises privées et/ ou étrangères contre la volonté des populations locales,*

Ainsi, **le Forum social sénégalais et la Convergence globale des Luttes pour la Terre et l' Eau** soutiennent le Collectif de Diokoul dans son combat et exhortent l'Etat du Sénégal à mettre en place des politiques qui protègent nos terres contre toute velléité d'accaparement par des prédateurs privés ou étrangers avec la complicité des certaines autorités locales.

Fait à Dakar, le 26 décembre 2016

Pour tout contact, appeler aux numéros suivants:

Tel 776741825/ ou 77811 75 63

Ont signé pour le moment, en attendant toujours d'autres signataires :

*Le Forum Social sénégalais*

*La Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau*

*L'Organisation des Jeunesses Panafricanistes,*

*La PAEDD/ CI- SACS*

*L'USE*

*Le RAPDA-Sénégal;*

*ENDA PRONAT*

*COPAGEN SENEGAL*

*CCPA*

*YOONU ASKAN WI*